



Générale de Manutention Portuaire

TARIF TRACTION PORTUAIRE POUR OPERATIONS AVEC LE CFS 01/01/2020– 31/12/2020

SURCHARGE GASOIL APPLICABLE SUR TOUS LES TARIFS DE TRACTIONS

| | |
|--------------------|----------|
| ➔ Traction One way | 122,00 € |
| ➔ Traction A/R | 225,00 € |

➔ Suppléments :

| | |
|---|---------|
| ➔ Passage Sycoscan (Forfait 60 minutes ¹) | 99,00 € |
| ➔ Passage au phyto (PIF/PEC) (Forfait 60 minutes ¹) | 99,00 € |
| ➔ Dangereux (sauf classes 1 & 7) | 45,00 € |
| ➔ Multistop (Fumigation, complément d'emportage...) | 85,00 € |
| ➔ Dépassement Hors gabarit (Nous contacter pour dimensions) | 80,00 € |

| | |
|--|------------------|
| * Immobilisation des châssis (Forfait 24h00) Au-delà : | 141,00 € / 24h00 |
| * Annulation en cours de shift : | 141,00 € |
| * Non-conformité AP+ ² (Forfait 30 minutes ¹) : | 62,00 € |
| * Heure d'attente châssis croché facturable à la ½ heure | 124,00 € |

- En application de l'article 38 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une surcharge gasoil est en place. L'évolution du prix du pétrole nous amène à réviser notre surcharge gasoil mensuellement. Notre indice de référence CNR est le prix moyen mensuel en cuve hors TVA au 1^{er} janvier 2015, soit 0.8888 € / litre.
- Conditions de règlement : 15 jours de la date de facture.
- Les commandes ne seront planifiées qu'à réception d'une commande complète³
- Afin de planifier au mieux les livraisons, nous vous recommandons de faire parvenir vos commandes avant 16h00 pour réalisation le jour ouvré suivant – sous réserve de disponibilité et hors cas de force majeure.
- La demande de reprise des vides devra nous parvenir au plus tard 24h00 ouvrées à compter du jour de positionnement. La restitution se fera au plus tard dans les deux jours ouvrés suivant la date de confirmation écrite de reprise des vides. (hors cas de forces majeures).
- Pour toute commande supérieure à 10 tractions quotidiennes, merci de nous contacter au préalable au 02 35 25 96 93 / 94 / 95 ou par mail à traction@gmportuaire.fr.
- Il incombe au dépôt ou à l'armateur de prendre les mesures nécessaires afin de fournir des conteneurs en mesure de remplir le cahier des charges de leurs clients. Tout container vide acheminé par notre service de traction portuaire et refusé à l'emportage fera donc l'objet d'une facturation de traction aller/retour en sus. En effet, conformément à la note d'information du GEMO du 19 avril 2012 ci-jointe, il n'incombe pas à notre personnel de vérifier l'état intérieur des conteneurs à leurs prises en charge sur les dépôts ou terminaux.
- Depuis le 1er juillet 2016, les exigences de la Convention SOLAS (Safety of Life at Sea) en matière de vérification du poids des conteneurs sont en application. Les conteneurs refusés à l'entrée du terminal feront l'objet d'une facturation A/R plein tarif pour rapatrier la boîte au shipper. Si les locaux du shipper sont fermés, des frais de gardiennage peuvent venir s'ajouter si nous devons positionner la boîte sur un site en attente de re-livraison au shipper

CONTACT : Benoît Duchemin
Responsable Traction Portuaire
b.duchemin@gmportuaire.fr
02 35 25 96 98
06 81 48 46 25

¹ Tous forfaits dépassés, facturation en sus à l'heure d'attente châssis croché avec un maximum de facturation de 3 heures

² Entres autres cas (liste non limitative) : ISO mal renseigné, Dangereux mal déclaré, TC non enregistré...

³ Entres autres cas (liste non limitative) Code douane, booking, conteneurs BAS...